

*Réunion du Conseil Municipal  
du 19 novembre 2020*

*compte-rendu du « quart d'heure citoyens »*

**M Gilles PETIT** s'interroge sur la conformité des systèmes de ralentissement (dos d'âne, chicanes...) mis en place dans différents secteurs de la commune.

Il se réfère à une étude pour penser que ces aménagements sont très dangereux et probablement cause d'accidents graves. D'autres méthodes existent se basant sur l'apparence visuelle.

**Réponse de Fabrice BERJONNEAU** : ces dispositifs sont installés sur les routes départementales et ont fait l'objet d'une vérification de conformité préalable par les services du Conseil Départemental. Ils répondent aux normes en vigueur.

**M Patrice HULEUX** souhaite connaître les dossiers pour lesquels la population sera associée.

**Réponse de Dominique GIRET** : un certain nombre de dossiers importants seront effectivement à plus ou moins long terme présentés à la population. Le plus abouti est celui concernant la réhabilitation du quai Louis Tardy pour lequel le choix du maître d'œuvre est en cours. Des consultations seront donc programmées au début de l'année 2021.

L'équipe municipale s'est également engagée à organiser des réunions publiques d'information. Malheureusement, ce projet doit être différé en raison de la crise sanitaire.

**M Christophe VILLAIN** se plaint du manque de couverture GSM

**Réponse de Madame le Maire** : le problème est connu mais malheureusement pas du ressort de la Commune. Elle s'engage à prendre contact avec les opérateurs peut-être par l'intermédiaire de la CAN qui gère cette compétence numérique.

**Question posée par une personne ne s'étant pas clairement identifiée** : la commune peut-elle louer son aspirateur à feuille à un particulier.

**Réponse de Madame le Maire** : ce n'est pas la vocation de la commune. Elle conseille à cette personne de se renseigner auprès des loueurs professionnels ou trouver une organisation avec ses voisins pour un achat en commun ou un système de prêt

**M RAYMOND** signale le très mauvais état du chemin partant de « Roche Avane » en direction de Saint-Liguair

**Réponse de François SABOURIN** : à l'exception des 100 premiers mètres qui sont sur le domaine commune, il s'agit d'un chemin privé appartenant à l'Association Foncière de Remembrement qui envisage la réalisation d'un programme général de réfection de ses chemins prochainement

**Jean-Claude COURSAUD** déplore la mauvaise qualité de la sonorisation de l'église. Les propos des différents intervenants sont inaudibles.

**Réponse de François SABOURIN** : le matériel utilisé n'est probablement pas adapté au volume du bâtiment. La commune se mettra en relation avec les responsables de la paroisse, propriétaire de ce matériel, pour essayer de trouver une solution.